

## CONSEIL D'ADMINISTRATION TÉLÉPHONE OUVERT AUX PRÉSIDENTS DE LIGUES

**Mardi 14 Avril 2020 - 10H00/12H30**

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Membres présents</b>            | BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BOURON Luc, BUNIET Jean-Michel, CHABANNES Emmanuel, CORDIER Yves, COURPRON Alain, DINANE Félix, DUCHATEAU Olivier, DUPONT Anne-Charlotte, DUTHILLEUL Jean-Paul, EXBRAYAT Michel, FRIZZA Dominique, GAUTHIER Jean-Jacques, GEFFROY Christine, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, GROSSETETE Jean-Marc, LEGRAND Christophe, LESCURE Philippe, LOUISE Axel, MAIRE Denis, MANTELLI Thomas, MARET Bénédicte, MEYER Bertrand, MONSERAT Michelle, MOUSSEL René, LAPARADE Jacques, OREGGIA Gérard, PALMONT Patrice, POMPIERE Pascale, PORCHER Patrick, PY Alexandre, SERRANO Didier, SIMON Hervé, VIDIL Andrée. |
| <b>Invités à titre consultatif</b> | BRAHIM Narjess, ERAUD Alec, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard.  |
| <b>Absents/ excusés</b>            | DIZIER Séverine, LENORMANT Anne Cécile, MEUNIER Eric, SAEZ Eric, SOIN Patrick  |

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*  
(...)
  - *Par anticipation de manière individuelle :*  
(...)  
*Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;*  
*Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..*  
*Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il confie la parole à Pierre BIGOT, Secrétaire Général.

\*\*\*\*\*

|  |          |
|--|----------|
| <b>1 Points d'informations / Questions diverses</b>    | <b>2</b> |
| 1.1 Point d'informations cellule de veille covid 19 :  | 2        |
| 1.1.1 Conséquences juridiques                          | 2        |
| 1.1.2 Conséquences économiques                         | 2        |
| 1.1.3 Point informations vie sportive et CNE           | 3        |
| 1.1.4 Informations AG fédérales : 2020 et 2021         | 4        |
| 1.1.5 Point Haut Niveau                                | 5        |
| 1.2 Contrat de Performance (Agence Nationale du Sport) | 5        |
| 1.3 Prévention contre les violences dans le sport      | 5        |
| 1.4 Informations diverses / Questions diverses         | 6        |

## **1 Points d'informations / Questions diverses**

### **1.1 Point d'informations cellule de veille covid 19 :**

#### **1.1.1 Conséquences juridiques**

Alec ERAUD, Responsable juridique, présente les conséquences juridiques relatives à la crise sanitaire du Covid-19.

Une assemblée générale d'une association (Ligue Régionale ou Fédération) peut se faire par voie dématérialisée au titre de l'ordonnance n°2020-321. Cette ordonnance légalise le dispositif jusqu'au 31 juillet 2020. Cette date pourra être prorogée par décret dans la limite du 30 novembre 2020.

En ce qui concerne le vote de personnes pour les assemblées générales dématérialisées, le prestataire Quizzbox a été retenu. Les Ligues souhaitant organiser leurs assemblées générales de façon dématérialisée peuvent se faire connaître auprès des services de la Fédération.

Enfin, l'ordonnance 2020-318 permet à la Fédération de décaler son Assemblée générale. Elle pourra se tenir jusqu'au 30 septembre 2020, étant donné que le délai imposé pour l'approbation des comptes a été prorogé de trois mois par cette ordonnance.

#### **1.1.2 Conséquences économiques**

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente la première estimation de l'impact économique de la crise sanitaire. Cette présentation montre une perte de 222 000 euros au 30 juin 2020. Il sera nécessaire d'affiner cette analyse au regard de l'évolution de la crise.

Emmanuel CHABANNES informe le conseil d'administration que le budget fera l'objet d'une reconstruction car il est nécessaire de faire des économies. La fédération a déjà mis l'ensemble de ses salariés au chômage partiel. Tous les secteurs vont revoir leur budget courant avril, afin de proposer un projet de budget corrigé courant mai.

Alain COURPRON, administrateur, précise que, au vu des conséquences de l'allongement de la période de confinement sanitaire et donc de son impact sur nos épreuves, à minima jusqu'à fin juillet, la perte nette envisageable sera probablement plus proche des 300 K€. Il attire très sérieusement l'attention sur le fait que cela puisse représenter à peu près un tiers de nos fonds propres, ce qui est très important, et qu'il devra en être particulièrement tenu compte lors de l'établissement du budget prévisionnel révisé.

Guillaume FRITSCH, Directeur Administratif et Financier, présente le projet de l'enquête qui sera communiqué à l'ensemble des clubs affiliés à la Fédération. Les Ligues Régionales auront accès aux réponses des clubs de leur territoire. L'objectif est d'évaluer les impacts financiers de cette crise sur les clubs, de remonter l'information aux ministères, et de définir la stratégie de support et aides possibles. Une attention particulière est portée sur les dossiers que doivent constituer les clubs afin de pouvoir valoriser et justifier les impacts financiers. Il est demandé aux clubs de conserver une copie de la réservation avec copie du virement ou du chèque, copie de la demande de remboursement et copie de la réponse du refus de remboursement.

### 1.1.3 Point informations vie sportive et CNE

**Les épreuves nationales sont annulées ou reportées jusqu'au 07 juin (inclus).**

#### **Pourquoi cette décision ?**

- Un besoin de visibilité à court terme pour nos ligues, clubs, athlètes... ;
- Une reprise des activités probablement très progressive à la fin de la période de confinement ;
- Une période de réathlétisation nécessaire, notamment pour les jeunes d'un mois minimum (préconisation CNM).

#### **1. Les épreuves annulées :**

- 26/04 - Championnat de France Individuel Distance L de Duathlon de Douai.
- 26/04 - Championnat de France Individuel de Paratriathlon de Montélimar.
- 24/05 - Grand Prix de Duathlon - Etape 3 - Lomme.
- 27-28/06 - Championnat de France Individuel Distance S et Relais mixte de Triathlon de Pléneuf Val André.
- Annulation des ½ finales du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon : Saulxures sur Moselotte, Verneuil, Dignes les Bains, Casteljaloux, Châteauroux.
- Annulation des Championnats de France des Clubs de Division 3 de Triathlon et Duathlon.

#### **2. Les épreuves potentiellement reportées :**

- 29/03 - Grand de Prix Duathlon - Etape 1 - Paillencourt (12 juillet).
- 25 & 26/04 - Championnat de France des Raids Jeunes de Nontron.
- 02 & 03/05 - Championnat de France Individuel Jeunes & Adultes de Duathlon de Noyon (10/11 oct.).
- 10/05 - Grand Prix de Duathlon - Etape 2 - Parthenay.
- 23/05 - Grand Prix de Triathlon - Etape 1 - Châteauroux
- 31/05 - Championnat de France Individuel Distance L de Triathlon de Cagnes sur Mer.
- 07/06 - Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon de Montceau les Mines.

Il a été ainsi décidé **l'annulation stricte des Championnats de France des Clubs de Division 3 de Triathlon & Duathlon**, ce qui concerne les épreuves suivantes :

- Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon : Besançon, Fourmies, Piolenc, Bordeaux, La Roche sur Yon et Saint Pierre d'Albigny ;
- Championnat de France des Clubs de Division 3 de Duathlon : Lomme, Gannat, Parthenay, Vairé et Arthon.

En parallèle de cette décision, il a été décidé de ne pas faire appliquer la règle **des montées descentes (D1/D2)** pour la saison sportive.

**Sous réserve de validation des autorités administratives, le calendrier pourrait être le suivant :**

- **Grand Prix de Duathlon :**
  - **Etape 1 :** Parthenay - D2 le 04 juillet et D1 le 05 juillet
  - **Etape 2 :** Paillencourt - 12 juillet (D1 et D2H)
  - **Etape 3 :** Vaire - 20 septembre (D1/D2)
  - **Finale :** Arthon - 27 septembre (D1/D2)
- **Grand Prix de Triathlon :**
  - **Etape 1 :** Dunkerque - 21 juin
  - **Etape 2 :** Muret - 26 juillet
  - **Etape 3 :** Châteauroux - 22 août
  - **Etape 4 :** Quiberon - 05 septembre
  - **Finale :** La Baule - 12 septembre
- **Division 2 de Triathlon :**
  - **Etape 1 :** Report possible sur Muret - 26 juillet
  - **Etape 2 :** Châteauroux - 22 août
  - **Etape 3 :** Saint Pierre d'Albigny - 30 août
  - **Finale :** Quiberon - 05 septembre

#### 1.1.4 Informations AG fédérales : 2020 et 2021

Philippe LESCURE, Président, expose aux administrateurs les différents débats qui se tiennent au CNOSF au sujet des assemblées générales électorales. Plusieurs possibilités s'offrent à la Fédération, et Philippe LESCURE, demande aux administrateurs s'ils souhaitent décaler l'assemblée générale initialement prévue au 4 Avril, puis reportée au 20 juin.

**Le Conseil d'Administration, à la majorité, a décidé de reporter l'assemblée générale au 26 septembre 2020 (13 voix, pour, 12 voix contre).**

**Au regard des circonstances exceptionnelles et du cas de force majeure, les Ligues Régionales pourront déroger à leurs statuts et les statuts fédéraux et donc tenir l'assemblée générale au plus tard 7 jours révolus avant celle de la Fédération (26 septembre 2020).**

En ce qui concerne l'assemblée générale électorale, initialement prévue au 12 décembre 2020, celle-ci pourrait être reportée suite au report des Jeux Olympiques de Tokyo. A ce titre, Philippe LESCURE demande l'avis des administrateurs s'ils sont pour ou contre un report de l'assemblée générale électorale.

**L'avis majoritaire du Conseil d'Administration est de reporter l'assemblée générale électorale en 2021. Toutefois, une décision sera prise lorsque juridiquement cela pourra être acté. La Fédération est en attente d'un décret qui pourrait permettre aux Fédérations de reporter leurs assemblées générales électorales.**

#### 1.1.5 Point Haut Niveau

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, informe les administrateurs que les compétitions internationales ont été suspendues jusqu'au 30 juin ainsi que les différents classements. Par conséquent, un calendrier des compétitions internationales pourrait être proposé pour la fin d'année.

Benjamin MAZE, informe les administrateurs de la suspension des modalités de sélection pour toutes les équipes de France.

Il précise que les sportifs de haut niveau respectent également les règles de confinements. Il souligne également que ces sportifs sont directement impactés financièrement par la crise sanitaire, en ne pouvant plus exercer leur activité.

En ce qui concerne les Jeux Olympiques et Paralympiques 2020, qui se tiendront en 2021, le Directeur Technique National, informe le conseil d'administration qu'un plan d'action sera mis en oeuvre afin de permettre aux sportifs d'être le plus performant possible.

## 1.2 Contrat de Performance (Agence Nationale du Sport)

Le Conseil d'Administration est informé de la signature, fin février 2020, du contrat de performance 2020 avec l'Agence Nationale du Sport.

A ce titre, la Fédération bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 1,12 Millions d'euros, ce qui représente une légère augmentation pour la deuxième année consécutive.

## 1.3 Prévention contre les violences dans le sport

Le Comité d'éthique a été missionné afin de proposer un plan d'action relatif à la prévention des violences dans le sport. Dominique SAGARY, Président du Comité d'Ethique, tenait à tenir informé les administrateurs, que ce dossier continuait d'être traité pendant cette période de crise sanitaire.

A cet égard, la Fédération a toujours condamné, et condamne toutes formes de violences. Le 20 février 2020, lors de la Convention nationale sur la lutte contre les violences, la Fédération était représentée par Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge des relations extérieures, de la communication et du marketing, accompagné par Laurent MASSIAS, DTN adjoint en charge de la formation.

La Fédération est concentrée sur la tâche et en ordre de marche avec la mobilisation d'un groupe de travail, composé du Comité d'Éthique, du Vice-Président en charge des relations extérieures, du DTN adjoint et du Responsable Juridique de la Fédération.

La Fédération se positionne sur la même ligne que le Ministère concernant l'action et les évolutions d'envergures et durables qui seront prochainement mises en place, à court terme, pour lutter plus efficacement contre ce fléau.

La Fédération participe et participera encore aux réunions et visio-conférences réalisées par le CNOSF et le Ministère.

La Fédération prend attache, pour conseils et avis, auprès de la nouvelle cellule de lutte contre les violences sexuelles du ministère.

Le groupe de travail élabore actuellement un plan global de prévention et de lutte contre les agressions sexuelles dans le sport. Les objectifs globaux sont d'améliorer la diffusion de l'information, renforcer la formation des éducateurs, promouvoir des actions de sensibilisations et mobiliser tous les acteurs sur un meilleur repérage et traitement des violences.

Le groupe de travail a identifié 7 cibles différentes, que sont :

- Les structures déconcentrées
- Les clubs
- Les éducateurs, encadrants bénévoles
- Les dirigeants de la Fédération
- Le "staff" des équipes de France
- Les Licenciés
- Les parents des jeunes athlètes

Le groupe de travail a décidé d'orienter le plan global autour de 4 axes :

- L'information / Sensibilisation
- La formation
- La prévention
- L'action.

Bénédict MARET, Chargé de mission mixité, fait savoir qu'elle est choquée qu'il n'y ait ni la mixité et ni les jeunes dans ce groupe de travail. Bénédict MARET souhaite être intégrée au groupe de travail.

## **1.4 Informations diverses / Questions diverses**

Luc BOURON, Administrateur, demande au Président s'il a décidé d'abandonner ses indemnités pour les reverser à une oeuvre solidaire avec les équipes de santé. Ce qui pourrait être un message fort pour les licenciés de la Fédération.

Philippe LESCURE répond qu'il apportera une réponse ultérieurement et qu'il se laisse le temps de la réflexion. Il précise toutefois que s'il faisait un geste solidaire il n'est pas sûr de le rendre public. Il rappelle que cette indemnité est liée à la responsabilité portée par le Président Fédéral, qui en période de crise sanitaire n'est pas moindre.

Luc BOURON fait part de différentes demandes de remboursement de la licence de la part de triathlètes.



Philippe LESCURE rappelle que les licenciés ne sont pas des consommateurs mais des adhérents. Il croit que la majorité des adhérents ne sont pas de simples consommateurs. Une réflexion sera observée avec le CNOSF à propos de ce sujet.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
*Président*

**Pierre BIGOT**  
*Secrétaire Général*